

Irène FELIX
Conseillère départementale
Conseillère Municipale de Bourges
Hôtel du département
Place Marcel Plaisant
18023 Bourges Cédex
Tél : 02 48 27 80 44 / 06 86 78 58 82
irenefelix@orange.fr

Bourges, le 9 novembre 2017

Nos réf : IF/IF111702
Objet : IUT de Bourges – Université d'Orléans

Monsieur Autissier
Président du Conseil départemental
Hôtel du département
Place Marcel Plaisant
18000 Bourges

Monsieur le Président,

Trois licences professionnelles sont sur le point d'être supprimées à l'IUT de Bourges. L'annonce en a été officiellement faite très récemment par le président de l'Université d'Orléans. D'autres fermetures pourraient suivre à l'IUT et, éventuellement, à la faculté de droit.

A terme, nous déplorerons sans doute une perte de cent à deux cents étudiants sur le site de Bourges, éloignant encore l'échéance à laquelle l'objectif de 5000 étudiants que s'étaient fixées conjointement les collectivités locales sera atteint.

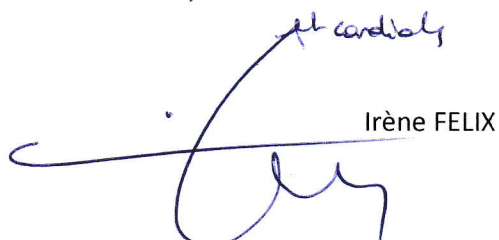
Dans la situation financière très délicate qui est celle de l'université, une telle décision peut, d'un point de vue purement gestionnaire, se justifier.

Pour les habitants et élus de Bourges et du Cher que nous sommes, elle appelle une réaction forte et coordonnée auprès du ministère de tutelle de l'université.

Je crois indispensable une mobilisation de toutes les parties prenantes et vous assure de ma disponibilité pour y contribuer. J'écris d'ailleurs en ce sens aux présidents de Bourges Plus et du conseil régional ainsi qu'aux députés du Cher.

Le conseil départemental n'a certes plus de compétence en matière d'enseignement supérieur. Sa participation au financement des équipements universitaires et en particulier à la rénovation de l'IUT, au titre du Contrat de Plan Etat Région le rend légitime, à mes yeux, à témoigner de sa vigilance sur les enseignements dispensés dans le Cher.

En l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

et cordialement

Irène FELIX